



Libre Pensée Fédération des Alpes de Haute Provence

Siège social : Mairie Les Mées

Adresse postale : 8, rue des chevriers 04230 Cruis

☎ : 04 92 71 09 53 e-mail : lpahp@orange.fr

à **Madame Emmanuelle Fontaine-Domeizel, députée des Alpes de Haute Provence**

objet : Réhabilitation des 639 fusillés pour l'exemple de la guerre 1914-1918

Madame la députée,

Au nom des associations pacifistes du département qui se réunissent tous les 11 novembre depuis plus de 10 ans au **monument pacifiste Victorin Maurel à Château-Arnoux**, je vous adresse une demande d'audience à propos de notre demande commune de **Réhabilitation par la République, par une loi, des 639 fusillés pour l'exemple de la guerre 1914-1918**.

Rappelons que **M. Jean-Louis Bianco** avait approuvé notre demande que **M. Gilbert Sauvan** avait réalisée, le 06/12/2013, sous la forme d'une délibération unanime du Conseil général adressée au président de la République (ci-jointe).

Nationalement, ce sont plus de 30 conseils généraux qui avaient formulé un tel vœu, ainsi que des centaines de conseils municipaux. Dans notre département : **Thorame-Basse, Pierrevert, Thoard, La Palud sur Verdon**.

Le 6 avril 2019, un monument dédié aux 639 fusillés pour l'exemple 14-18 a été inauguré par **M. Marcel Lalonde**, Maire de **Chauny** (02) sur la ligne de front, en présence des associations pacifistes et de descendants des fusillés pour l'exemple encore marqués par l'opprobre des jugements arbitraires et iniques des cours martiales rendus « **au nom du peuple français** » .

Notre département compte trois fusillés pour l'exemple non réhabilités : **Jules Chevalier** (Saint Michel l'Observatoire), **Alphonse Fortoul** (Revel) et **Louis Tourniaire** (Forcalquier). Nous savons qu'au moins l'un d'entre-eux compte encore de la famille dans le département.

Madame la députée, nous souhaitons nous entretenir avec vous, comme nous le faisons auprès de tous les députés de France, pour qu'un projet de loi soit déposé à l'assemblée nationale portant la **réhabilitation par la République des 639 fusillés pour l'exemple 1914-1918**.

En attendant votre réponse, veuillez agréer, Madame la députée, nos salutations pacifistes et républicaines.

Marc Pouyet, président de la Libre Pensée 04

Tél : 04 92 71 09 53

e-mail : marc.pouyet@wanadoo.fr

Marc Pouyet



http://www.cg04.fr/services/actualites/detail-de-lactualite/index.html?tx_ttnews%5Btt_news%5D=478&cHash=dad9c84a24897b1c66def4a20e20ed85

Vœu no:V--V-1rc6n211

Vœu

Objet : Vœu pour la réhabilitation collective des 'fusillés pour l'exemple'

Considérant le rôle déterminant du travail de mémoire quant aux enseignements que nos concitoyens peuvent tirer d'événements constitutifs de notre conscience collective,

Considérant que ce travail suppose au travers d'incessantes recherches une approche scientifique rigoureuse ne faisant abstraction d'aucun aspect des pages les plus marquantes de notre Histoire,

Considérant la nécessité qui en découle de prendre en compte dans sa dimension commémorative l'ensemble des connaissances partagées de notre passé reposant sur des faits avérés,

Considérant la prochaine commémoration du centenaire de la guerre 1418 qui donnera lieu dans notre département comme au niveau national à nombre d'événements tant institutionnels qu'associatifs,

Considérant que dans ce cadre, l'évocation de l'horreur des combats de cette 1ère guerre mondiale, de ses millions de morts et de blessés, conduira de nouveau à prendre la mesure des sacrifices, des peurs et des souffrances d'hommes engagés sur un front devenu un immense charnier,

Considérant que l'hommage qui leur sera rendu se doit de prendre en considération la totalité de ces victimes,

Considérant à cet effet que parmi eux, plus de 600 soldats, parvenus aux limites de leur endurance physique et morale face à un tel massacre ou parce que leur conscience ou leurs valeurs humanistes le leur dictait, ont refusé de partir à l'assaut,

Considérant que ces hommes, iniquement accusés de trahison et de lâcheté et désignés plus tard sous le vocable de 'fusillés pour l'exemple', furent passés par les armes au terme de conseils de guerre réunis dans des conditions ouvrant la voie aux décisions les plus arbitraires,

Considérant que cette tragédie continue de porter atteinte à leur dignité et qu'elle a jeté l'opprobre sur des familles entières déjà meurtries par la disparition d'un être cher, et aujourd'hui sur leurs descendants,

Considérant le mouvement entrepris dès la fin de cette première guerre mondiale par de nombreuses associations ayant relayé et conforté les démarches individuelles de leurs familles pour obtenir leur réhabilitation, mouvement auquel continuent de s'associer de plus en plus de personnalités et d'institutions de la vie civile et politique,

Considérant que l'examen juridique d'une réhabilitation au cas par cas n'a plus de sens à ce jour et que seule une réhabilitation collective peut enfin rendre justice à tous ces morts et honorer leur mémoire,

Le Conseil général :

- demande solennellement au Président de la République de se prononcer publiquement en faveur d'une réhabilitation générale et collective des 'fusillés pour l'exemple' de la première guerre mondiale afin que la Nation puisse enfin honorer officiellement leur mémoire et que celle-ci puisse perdurer dans l'histoire de notre pays.

Adopté à l'unanimité